



VILLE
D'AUVERS-SUR-OISE
95430

LETTRE D'INFORMATION AUX FAMILLES Rentrée scolaire septembre 2021

Auvers-sur-Oise, le 24/08/2021

Chères familles,

La rentrée scolaire arrive à grands pas et vos enfants vont rejoindre leur école. Afin que la rentrée se passe dans les meilleures conditions possibles, je vous informe des éléments suivants :

Protocole sanitaire (du 28 juillet 2021)

- Le ministère de l'Éducation nationale a diffusé un nouveau protocole sanitaire pour l'année scolaire 2021-2022. Celui-ci prévoit une graduation des mesures selon la situation épidémique qui pourra être évaluée localement (tableau en pièce jointe).
Le niveau applicable au moment de la rentrée scolaire sera en fonction de la situation épidémique à cette date et sera indiqué préalablement à la reprise des enseignements.
- À l'école élémentaire, le port du masque ne sera plus obligatoire en intérieur dans les territoires placés au niveau vert.
- Une fermeture de classe devra être faite au 1^{er} cas testé positif à la Covid-19. Veuillez-vous assurer la surveillance d'éventuels symptômes chez votre enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C).

Plan Vigipirate

- Le niveau d'alerte est toujours renforcé sur l'ensemble du territoire. En conséquence, nous vous invitons à être vigilants et à respecter les règles de sécurité aux abords des écoles.

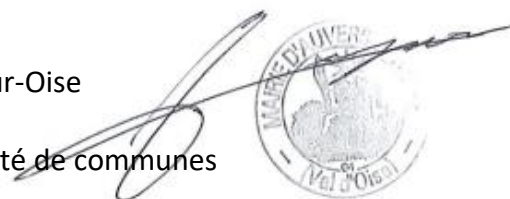
L'accès aux services périscolaires

- L'accès aux activités périscolaires est soumis à la même réglementation.
- Les inscriptions à la restauration scolaire doivent se faire impérativement le lundi de la semaine A pour la semaine B depuis votre portail famille. Toute annulation doit être justifiée auprès du pôle scolaire jeunesse et sports à : accueil.scolaire@ville-auverssuroise.fr

La Municipalité mettra tout en œuvre avec les enseignants et les agents pour assurer le respect du protocole sanitaire et Vigipirate.

Je vous souhaite une belle rentrée 2021-2022.

Isabelle Mézières
Maire de la Ville d'Auvers-sur-Oise
et
Présidente de la Communauté de communes
Sausseron Impressionnistes



ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			



[EDUCATION.GOUV.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

